

Conseil Municipal
30.03.2010
PROCES VERBAL

Sous la présidence de : Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - - BELLAGAMBA - GUILLEMET -
AYMARETTI - CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA - MALACHANNE -
MERLE - PERTUS - RIOS - ROUQUETTE ROUX - SINET

Procuration :

GARD a donné procuration à GAUFFROY
GRAVEZAT a donné procuration à HLYWA

Excusée : TEYSSIER-JAVEL

Le procès verbal de la séance précédente est adopté une fois noté que Cécile Crouzet a voté contre l'augmentation de la participation des parents aux repas cantine et non contre l'augmentation des droits de place.

Présentation du BP 2010 par Monsieur le Maire

Le budget que nous allons voter est équilibré en fonctionnement à 2 843 751 € et à 1 761 327 € en investissement. Cette différence entre les deux marque une rupture avec le budget 2009 tel qu'il était prévu à la même époque et où l'investissement rivalisait avec le fonctionnement.

Mais on a vu que les recettes ayant été insuffisantes le compte administratif a fait apparaître un fort déficit.

Deux remarques à ce stade : oui le BP 2010 marque une pause, bien méritée, dans les investissements et d'autre part il faudra tout faire pour que le BP 2011 ne soit pas handicapé à nouveau par la digestion obligatoire d'un éventuel déficit de 2010.

D'où, nous le verrons, des projets raisonnables et des recettes pratiquement assurées à condition que aucune ligne ne soit explosée et qu'au contraire des économies soient recherchées et réalisées.

A ce stade également je tiens à remercier le travail souvent difficile, travail de mise en place et d'arbitrage, de la commission des finances, de son président Yves Comte et de sa collaboratrice Monique Comte.

1) Quelques mots sur le budget de fonctionnement de la commune (les budgets annexes ne posant pas problème).

Les recettes escomptées (nous avons pour la plupart les chiffres officiels) s'élèvent à 2 843 751 € (contre 2 895 610 € en 2009).

Elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes pour 1 856 300 €. Nous avons encaissé 2 146 200 € en 2009. Pourquoi cette diminution alors que nous avons augmenté le taux des 3 taxes de 1% ce qui nous donnera un apport de 1 100 000 € au lieu de 1 068 000 € en 2009.

Parce que la dotation de compensation (issue de notre ex. TP) passera de 492 631 € à 159 500 € suite aux derniers transferts de compétence.

A ce sujet il faut bien avoir présent à l'esprit qu'il y a en réalité 2 BP, celui que nous examinons aujourd'hui et celui qui est transféré à l'agglomération et qui représente désormais environ 840 000 € et qu'il convient de respecter à l'euro près si nous ne voulons pas avoir en fin d'année un moindre retour de cette dotation de compensation.

Quant aux dépenses, elles aussi forcément de 2 843 751 € elles sont consacrées essentiellement à deux chapitres incontournables :

- les dépenses de personnel pour 1 421 000 € soit 50 %
- le remboursement des intérêts des emprunts pour 220 000 € (9%) contre 205 895 € en 2009

Nous ne remonterons à la section investissement, en guise d'auto financement que 204 947 € (8%) ce qui n'est pas très glorieux mais supérieur à la remontée 2009 de 154 637 € seulement.

Et puis il y a les charges à caractères général (fluides – consommations – fournitures – maintenance – etc..) pour 609 000 € (20 % environ) sur lesquelles doivent porter nos économies. Il y a enfin les subventions aux associations, près de 300 000 € pour lesquelles un effort a été fait pour les sections sportives (+5%).

2) Venons en à l'investissement

En recettes donc 1 761 327 €

Nous avons prévu 2 800 000 € en 2009 mis nous n'avons réalisé que 1 764 000 € soit à peu près la même somme que celle prévue cette année. Pourquoi ces recettes en moins :

Parce que le produit des cessions estimé à 330 000 € (vente bâtiment instit, vente terrains, rue Boulouvard) s'est transformé en 0 €

Parce que les subventions escomptées à 453 000 € se sont résumées à 255 000 €

Parce que l'emprunt de 700 000 € n'a été réalisé que pour 500 000 €

Cette année nous sommes plus confiants sur les prévisions des recettes :

nous remettons les cessions à	330 000 € (333 420 €)
les subventions à	250 000 €
le reste de l'emprunt à :	200 000 €

Par ailleurs nous enregistrons le report de l'excédent de fonctionnement de 2009 de 443 435 € (affectation lors du dernier CM)

Le prélèvement sur le budget de fonctionnement, comme indiqué tout à l'heure pour 204 947 € et nous sommes enfin assurés d'un remboursement de TVA de 296 865 €

En dépenses : 1 761 327 € égal aux recettes

(en 2009 2 450 000 € mais les recettes ayant été de 1 764 000 € seulement ont provoqué un important déficit)

Dans les dépenses obligatoires il y a précisément l'inscription de 686 127 € pour éponger ce déficit, à la différence de l'Etat nous ne pouvons fonctionner en déficit.

Et puis le remboursement des emprunts en capital pour 215 000 € (227 184 € en 2009)

Bref : 901 000 € soit 52 % avant d'envisager toute nouvelle réalisation.

Et encore dans les 800 000 € environ apparemment disponibles, il faut finir de payer les réalisations de 2009 (av. P. Dumas) dont les dernières factures sont parvenues ce trimestre.

Il faut également tenir compte des sommes engagées, des paiements déjà effectués.

Sur chaque ligne que ce soit pour les achats de terrains, de matériel que ce soit pour les travaux sur les bâtiments, la voirie, les réseaux, partie des sommes que vous allez voter sont engagées ou liquidées.

Il faut se fier à la dernière colonne, le disponible, et il n'est plus de 800 000 € mais de la moitié seulement.

Dernières recommandations : les impôts, les dotations, les subventions ne sont pas là en début d'année, les versements sont échelonnés par conséquent il convient de ne rien engager comme dépense nouvelle avant la fin juin.

Voilà mes chers collègues un bref aperçu du BP 2010 bien moins enthousiasmant que ceux qui ouvraient la voie au terrain de sport en synthétique, à la médiathèque ou à l'avenue P. Dumas.

Mais il convient de bien le maîtriser pour nous permettre un nouvel élan lors des budgets à venir.

Délibérations

1 - Vote des budgets primitifs

Les documents ne lui ayant été communiqués que dans l'après-midi

Cécile Crouzet ne participa pas au vote.

Il lui est fait remarquer son absence aux commissions des finances.

Les budgets eau - assainissement et commune sont adoptés avec 21 voix.

Pour information

- budget du CCAS s'équilibre à hauteur de 73 816 €

- budget assainissement est voté à : 110 748 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement.

- budget de l'eau est voté : 465 088 € en investissement et 72 500 € en fonctionnement

- budget primitif de la commune s'équilibre à hauteur de 2.843.751 € en fonctionnement et 1.761.327 € en investissement

Et recueille 21 voix pour et 1 refus de vote.

2 - Régime indemnitaire des employés

Renouvellement à l'identique des indemnités accordées au personnel chaque année (équivalent approximatif d'un 13^{ème} mois)

Montant global 2010 : 90 417,30 € inclus dans le chapitre 012 déjà voté

Adopté à l'unanimité.

3. Transfert dans la voirie communale de routes départementales intra muros

Suite à la participation du Conseil Général à la déviation du bas de Salindres, aux travaux de l'avenue P. Dumas, à son engagement pour la future déviation sous l'usine, il est proposé de confirmer pour une nouvelle délibération celle prise le 19.12.2008 et de faire entrer dans la voirie communale :

- la RD 131 (av. Jalabert - rue H. Merle - av des Sports)

- la RD 147 (rue Gély)

- la RD 147 C (av. P. Dumas)

- la RD 147 B (rue Séverac - rue Malpas)

soit 4520 m (à noter pour de la DGF)

La déviation devenant une RD

Le Conseil émet un avis favorable (1abstention)

Et dit que le classement de la RD 147 sera effectif dès réception des travaux de réfection et demande également des travaux de réfections sur la RD 131.

4. Vote des subventions

- pour un montant global de 251.161 €
- le Maire est autorisé à signer les conventions afférentes aux subventions accordées
 - au Comité des fêtes 34.644 €
 - au centre social 147 818 €
 - à l'ASS 37 632 €

- Cécile Crouzet et le Maire n'ont pas pris part au vote des subventions. Les autres élus en fonction de leur appartenance à telle ou telle association ont soit refusé de voter, soit quitté la salle, soit se sont abstenus afin d'éviter les poursuites judiciaires pour prise illégale d'intérêt (!)

- la ventilation des subventions est néanmoins adoptée à la majorité.